

LE FEUILLETON
LE MARI DE MARGUERITE

EST MAINTENANT
En vente à notre bureau
— ET CHEZ —
M. GUILLAUME,
LIBRAIRE, RUE SUSSEX.

Dans la Capitale

Il y aura ce soir, grande fête d'hiver à Rideau, Hall, comprenant amusement de glissoires, feu d'artifice, patinage et réception chez Son Excellence le Gouverneur-Général. La soirée promet d'être charmante sous tous les rapports.

Distinction honorifique

On lit dans le "Monteur de Rome" du 14 février: Sa Sainteté Léon XIII, après avoir admis en audience particulière M. l'abbé Tanguay, docteur et professeur de l'Université Laval de Québec, ayant archéologue canadien, lui a conféré le titre de Camérier secret d'honneur.

Préservation personnelle

Deux messieurs étaient à causer sur la rue Sparks ces jours derniers lorsqu'un bloc de glace vint tomber entre eux du toit d'une haute maison; il est heureux que la chose n'ait pas eu de funestes conséquences et nous croyons que la police devrait voir sans délai aux toits qui sont encore recouverts de glace afin de prévenir des accidents comme celui qui est arrivé à Montréal dernièrement causant la mort d'un jeune homme suivie de près par celle de sa jeune épouse qui n'a pu survivre à sa douleur.

À travers la ville

Le jeune MacPherson, le fameux informateur a changé de métier et se propose de se livrer à un travail plus honorable.

La cour de Division s'est ouverte ce matin.

Ce soir a lieu la réunion régulière de l'Union St-Joseph qui sera question de la grande célébration du 25ième anniversaire de la société.

L'Alumnae du couvent de la rue Rideau s'est réuni de nouveau ce soir après-midi.

Le train express de Montréal est en retard de 30 minutes hier soir.

Le seul occupant des cellules de poste hier soir était Jimmy Briggs.

Un homme du nom de Jennings est décédé hier à l'hôpital protestant des fièvres typhoïdes. Le défunt était employé comme nettoyeur dans l'établissement de M. Woodburn. La veuve et les quatre enfants du défunt sont actuellement confinés au même hôpital.

Photos — L'établissement de Dorion et DeLoe est celui qui doit être encouragé. Allez visiter le nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau.

L'échevin Henderson se plaint de ce que dans plusieurs rues la glace est enlevée des trottoirs trop tôt. Il est enlevée des trottoirs trop tôt, ce qui rend la circulation des piétons plus difficile par suite des montées et des descentes qu'il y a à faire en maints endroits.

Une américaine est actuellement à Ottawa et s'occupe d'écrire sur les mœurs de la société d'Ottawa.

Son honneur le maire a été assis ce matin encore par une grande affluente de personnes sollicitant des secours pour bois et provisions.

On fait subir de grandes améliorations au bateau à vapeur "Le Gatineau" qui, à l'avenir, pourra transporter une plus grande quantité de fret.

Les agents des commerçants de bois sont dans le temps le plus tranquille actuellement.

Photos — L'établissement de Dorion et DeLoe est celui qui doit être encouragé. Allez visiter le nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau.

Un grand nombre de propriétaires d'hôtels et de cochers de place assistaient à la séance du conseil de ville, hier soir, afin d'y suivre le débat sur la question des licences et au sujet du changement projeté du poste des cochers de place.

La circulation sur les diverses rues de la ville est des plus dangereuses, par suite de la couche de glace qui recouvre les trottoirs; si chacun voulait y mettre un peu de bonne volonté et s'entendre, l'on entrerait un peu de centre sur les trottoirs où la glace est vive, et par là on éviterait des accidents sérieux.

La toiture de la nouvelle bâtisse qui sera occupée par la "Bank Note Co." rue Wellington, a été complétée, et les travaux à l'intérieur se poursuivent avec rapidité.

Une assemblée aura lieu ce soir pour les membres de l'Union Saint-Joseph.

Photos — L'établissement de Dorion et DeLoe est celui qui doit être encouragé. Allez visiter le nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau.

Le froid est assez piquant ce matin, le thermomètre marquait à dix heures, 10 au-dessous du zéro.

L'important St Thomas a tenu son assemblée hier soir et plusieurs affaires importantes ont été discutées.

Les répétitions de chant se continuent avec succès dans toutes les églises de la ville à l'occasion des cérémonies du grand jour de Pâques.

Les glissoires sont encore le rendez-vous d'une affluente assez considérable de jeunes gens, tous les soirs.

CONSEIL DE VILLE

SEANCE DU 27 FÉVRIER

Au fauteuil, Son Honneur le maire McLeod Stewart et les échevins Gordon, Hutchison, Cox, Monk, McVeity, Borthwick, Erratt, Heney, Laverdure, Larose, Adam, Durocher, Roger, Askwith et Henderson étaient présents.

Une lettre de J. E. Valin, demandant dédommagement au nom de M. Martel, boucher du marché By, pour dommages subis par suite d'une cheminée défectueuse. Renvoyée au comité des marchés.

Une application de l'association "Dominion Reliance" demandant l'usage de la salle du conseil pour y tenir ses assemblées les 7 et 8 mars prochain. Sur motion de l'échevin Gordon, cette permission est accordée.

Une communication de la part de M. E. H. Barrett demandant un exemplaire de taxes durant 10 ans pour l'établissement d'une manufacture de chaussures, pouvant employer annuellement 150 à 200 hommes. Référée au comité des manufactures.

Communication de M. Viot, demandant aussi exemplaire de taxes pour l'établissement d'une manufacture de verre. Référée au même comité.

Une lettre de M. T. B. McCarthy, demandant une gratification de \$20 pour avoir opéré l'arrestation du nommé Thos. Smith, pour le vol d'un cheval en dehors de la ville. Renvoyé au comité des finances.

Une lettre de M. J. E. Jackson, gardien de la station du feu No. 4, demandant que la corporation lui accorde un certain dédommagement pour pertes subies par l'eau lors du feu de l'Institut Canadien. Référée au comité du feu et de l'éclairage.

Une lettre de J. Hutton et autres cochers de place demandant au conseil la permission de se remettre sur la rue Wellington durant la formation, la chose ayant été permise par Sir Hector Langevin.

L'échevin Laverdure propose, secondé par l'échevin Heney, que la corporation accorde aux cochers de place le privilège d'occuper leur ancien poste, rue Wellington à partir du pont Dufferin jusqu'à la rue Bank, durant la session actuelle du Parlement.

L'échevin Henderson s'oppose à cette motion prétendant qu'elle n'est pas dans l'ordre et Son Honneur le maire la déclare hors d'ordre.

Il est ensuite proposé par l'échevin Adam, secondé par l'échevin McVeity, que l'article 781 du règlement soit suspendu d'ici à une certaine date afin de permettre aux cochers de place de profiter des chances qui leur sont offertes durant la session. Cette motion n'a pas de suite.

Une vive discussion a eu lieu entre les échevins Gordon, Durocher, McVeity, Adam, Laverdure et autres et finalement cette motion comme la précédente est déclarée hors d'ordre et par suite laissée de côté.

Le greffier fait lecture d'une lettre de M. McCuaig demandant à Son Honneur de fixer un jour pour rencontrer la députation qui n'a pu avoir d'entrevue tel qu'annoncée il y a quelques jours par cause d'accident sur la voie du chemin de fer.

RAPPORTS

L'échevin Hutchison soumet le rapport No. 1, du comité des Travaux qui, malgré un amendement de l'échevin McVeity est adopté par un vote de 11 contre 4.

L'échevin Durocher soumet le rapport No. 1, du comité du Feu et de l'éclairage. Sur motion de l'échevin Durocher, secondé par l'échevin Gordon, ce rapport est adopté.

L'échevin Roger soumet le rapport No. 3, du comité de l'Assainissement. Il est ensuite proposé par l'échevin Roger, secondé par l'échevin Henderson, que ce rapport soit adopté.

L'échevin Durocher s'y oppose jusqu'à la question des "meters" et propose un amendement, secondé par l'échevin Heney, que la partie du rapport ayant trait aux "meters" soit rayée et que le rapport tel qu'amendé soit laissé sur la table jusqu'à la prochaine session. Une nouvelle discussion s'élève sur ce point et finalement le vote est pris avec le résultat suivant: contre l'amendement les échevins Gordon, Hutchison, Cox, Monk, McVeity, Borthwick, Erratt, Laverdure, Roger et Henderson—10.

Pour l'amendement: les échevins Heney, Larose, Adam, Durocher et Askwith. L'amendement ayant été perdu le rapport est adopté.

L'échevin Monk propose, secondé par l'échevin Adam, que le rapport No. 1 des règlements soit adopté. L'échevin Durocher demande s'il a été fait quelque chose au sujet du nombre des licences; le président du comité, l'échevin Monk, dit que la réponse à cette question est actuellement sur la table de M. le greffier.

QUESTION DU GAZ

L'échevin Henderson propose, secondé par l'échevin Erratt, que le comité des règlements soit autorisé à introduire à la prochaine réunion du conseil un règlement rescendant les articles Nos 385 et 389 au sujet des compagnies de gaz "Capital" et "Citizen", en conséquence qu'aucune de ces compagnies n'a encore produit de charte d'incorporation et afin de préparer un règlement en faveur de la première des compagnies qui sera légalement incorporée.

L'échevin Heney croit que l'amendement de l'échevin Henderson n'a pas sa raison d'être.

La question des deux compagnies rivales de gaz ayant été soulevée par l'échevin Henderson, il s'en suit un débat très animé.

L'échevin Heney croit qu'il y a place pour les deux compagnies à Ottawa.

L'échevin Laverdure insiste pour n'avoir qu'une seule compagnie et désire entendre les représentants des deux compagnies avant d'en venir à une décision.

L'échevin Larose propose qu'un règlement soit adopté à présent. Cet amendement qui est secondé par l'échevin Laverdure est perdu sur division de 13 contre 2.

L'amendement de M. l'échevin Henderson est alors mis au vote et le résultat est come suit: Pour—Échevins Gordon, Hutchison, Cox, McVeity, Erratt, Durocher, Roger, Askwith, Henderson—9. Contre: Monk, Borthwick, Heney, Laverdure, Larose, Adam.

LES LICENCES

Sur motion de l'échevin Monk, le conseil se réunit en comité sous la présidence de Son Honneur le maire pour considérer la question des licences.

L'échevin Erratt propose, secondé par l'échevin Monk, que le taux des licences soit fixé à \$200.

Les échevins Adam et Larose proposent en amendement que le taux reste le même que précédemment. Cet amendement est perdu sur le vote suivant: Contre: Echevins Gordon, Hutchison, Monk, McVeity, Borthwick, Erratt, Roger, Askwith, Henderson—9. Pour: Echevins Cox, Heney, Laverdure, Larose, Adam, Durocher—6.

La motion principale est alors adoptée sur même division.

L'échevin Erratt propose ensuite, secondé par l'échevin Cox, que la clause au sujet du nombre des licences les fixant à 60 soit biffée.

L'échevin Heney est d'opinion qu'il se vendra de la boisson tout de même si les licences ne sont point accordées.

L'échevin Askwith croit que la réduction des licences ne sera d'aucun avantage à la corporation.

L'amendement de l'échevin Gordon, pour fixer le nombre des licences à 60 et pas plus, est perdu sur le vote suivant: Contre: Echevins Gordon, Monk, McVeity, Henderson, A. Contre, Hutchison, Cox, Heney, Laverdure, Larose, Borthwick, Erratt, 11.

L'échevin Borthwick propose, secondé par l'échevin Durocher, que les taxes de licences pour magasins soient les mêmes que par le passé.

L'échevin Henderson propose en amendement, secondé par l'échevin Gordon, que le taux des licences soit de \$200 pour les magasins.

Cet amendement est aussi perdu sur la division suivante: Contre: les échevins Hutchison, Cox, McVeity, Borthwick, Heney, Laverdure, Larose, Adam, Durocher, Roger, Askwith, Henderson, A. Pour: Gordon, Monk, Erratt, Henderson, A. L'échevin Gordon propose alors que le taux soit de \$150.

Cet amendement est perdu sur la même division.

L'échevin Gordon secondé par l'échevin Erratt propose alors que le taux soit fixé à \$125.

L'échevin Laverdure dit que l'échevin Gordon semble se rire du conseil et fait passer le temps inutilement par des questions de détail.

Cette motion est perdue et la motion principale est emportée sur la même division.

L'échevin Borthwick propose, secondé par l'échevin Gordon, que le nombre des licences de magasins soit fixé à 60.

Les échevins Erratt et Cox sont d'avis que le nombre doit être laissé en blanc et proposent que cette question soit laissée à la charge des commerçants.

L'amendement est adopté sur le vote suivant: Contre: Echevins Gordon, Monk, McVeity, Borthwick, Henderson—5. Pour: Hutchison, Cox, Erratt, Heney, Laverdure, Larose, Adam, Durocher, Roger, Askwith—10.

Pour l'amendement: les échevins Heney, Larose, Adam, Durocher et Askwith. L'amendement ayant été perdu le rapport est adopté.

L'échevin Monk propose, secondé par l'échevin Adam, que le rapport No. 1 des règlements soit adopté.

L'échevin Durocher demande s'il a été fait quelque chose au sujet du nombre des licences; le président du comité, l'échevin Monk, dit que la réponse à cette question est actuellement sur la table de M. le greffier.

Sur motion de l'échevin Erratt, secondé par l'échevin Heney il est proposé qu'un nouveau comité soit formé appelé comité des chemins de fer et manufactures et se compose comme suit: Son honneur le maire et les échevins Hutchison, Cox, Laverdure, Bingham, Borthwick et Roger.

LES COCHERS DE PLACE

L'échevin Adam propose, secondé par l'échevin McVeity que le comité des règlements soit autorisé à suspendre le règlement durant quelque temps afin de permettre aux cochers de place de reprendre leur ancien poste sur la rue Wellington durant la présente session.

L'échevin Cox ayant demandé le vote, cette motion n'est supportée que par l'échevin Henderson.

Le conseil s'ajourne ensuite après avoir accompli une besogne assez considérable.

Injection Cadet LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER POUR GUERIR EN TROIS JOURS sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents. PARIS — 7, Boulevard Denain, 7 — PARIS A Québec: D. Ed. MORIN & Co. — A Montréal: LAVIOLLETTE & NELSON.

VÉRITABLE ÉLIXIR DU D' GUILLIÉ Tonique Anti-Glaireux et Anti-Bilieux Préparé par PAUL GAGE, Pharmacien de 1re Classe, Docteur en Médecine. SEUL PROPRIÉTAIRE DE CE MÉDICAMENT, 9, rue de Grenelle-Saint-Germain, PARIS.

ATTENDU que l'on doit changer les plans relatifs à la construction du Bureau de Poste projeté à Prescott, Ont., ceux qui désirent mettre une soumission sont priés de présenter leurs propositions avant que les plans soient déposés dans le bureau de la Poste à Ottawa, le 28 février 1888.

Écurie de louage d'Ottawa. G. GRATTON, Propriétaire, 68, Rue Queen, Ottawa. P. B.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE Établissement de Tailleurs de Broadway No. 133 rue Sparks, Ottawa, 9 février 1888. Ayant fait l'acquisition de l'assortiment et des livres ci-dessus de M. P. C. Anclair, je suis décidé à continuer les affaires au même poste. Dans le cours de la semaine je recevrai un assortiment complet de tweeds pour habits, tweeds-occasions, draps pour parterres, et pantalons dans les derniers goûts et convenables pour habillements de printemps et je serai heureux de recevoir la visite des anciens amis et des pratiques de l'établissement. Les mêmes que des nouvelles pratiques qui voudront bien me favoriser d'une visite. Tous peuvent être assurés que l'ancienne réputation de la maison sera maintenue.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-gé et endossées "Soumissions pour des travaux à Cobourg, seront reçues à ce bureau jusqu'à Mardi, le 12 mars, 1888, pour la construction d'une partie de la jetée ouest à Cobourg, Ont., conformément aux plans et devis qui pourront être vus au ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau du syndicat de ville, Cobourg. Les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère et signées des signatures officielles des soumissionnaires.

Le chef du Ciel Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'âme pend et les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montres, bijoux de mariage et bijoux à grande réduction de prix-garanties chez H. H. NOREZ, No. 30, rue Rideau. On expédiera le "CANADA" qu'on voudra le temps que durera la session, aux personnes qui désirent s'abonner.

PÉDÉ. Le 19 février, un habit d'enfant en étoffe caennaise, avec collet au monton de Paris, sur le parcours de la rue St Patrice, à partir du coin de la rue Sussex jusqu'à la rivière Ottawa. La personne qui le remettra au bureau de M. W. O. McKay, sera récompensée.

FEUILLETON DU "CANADA." No. 2 L'ENFANT Perdu et Retrouvé — ou — PIERRE CHOLET IV Sur un bâtiment de mer

Quand le marchand revint, il faisait nuit. Il nous traversa en canot et nous débarquâmes sans la femme et la petite fille, sur une grève isolée. Nous voulions nous amuser à ramasser des coquillages, il nous empêcha rudement. Il mit le petit Tonsaint à cheval sur son cou et il nous prit, Pierre Doucet et moi, par la main. Doucet pleurait. Le marchand s'arrêta: Vas-tu cesser de crier, oui ou non? Pierre se tut pour deux ou trois minutes, puis il reprit à pleurer de plus belle. "Ou tu vas te taire, dit le marchand, ou tu vas pleurer pour tout de bon." Il déposa Tonsaint à terre, court chercher une harpe, et en donna à Pierre trois ou quatre coups sur le dos. "Tais-toi, tu n'es pas raisonnable.

Le marchand nous conduisit dans une maison où se trouvait une femme seule, et où nous couchâmes deux nuits. Elle nous donna à manger; Pierre ne mangea que quelques bouchées, et moi, nous avions bon appétit; nous étions plus jeunes, nous nous rendions moins compte de notre petit cousin de notre malheur.

Le lendemain matin, le marchand est venu nous voir, en compagnie de deux grands et gros hommes. Ils nous examinèrent sans parler, nous avions peur. Ils revinrent le soir même et ils nous firent mettre à chacun un habitement bleu. Le petit marchand nous dit de suivre dorénavant les deux étrangers. Il nous avait vendu, il livrait sa marchandise.

Ces deux hommes nous menèrent à une chaloupe, que conduisaient cinq matelots. Il faisait noir comme chez le loup, et il pleuvait à verse. Après avoir navigué une bonne escoussie, nous montâmes à bord d'un gros bâtiment, sur lequel il y avait une cinquantaine d'hommes.

Le capitaine était bien vieux, il avait la barbe toute blanche. Il nous fit rester dans sa chambre et il nous questionna bien gros sur notre père, sur notre mère, sur nos autres parents. Le petit Doucet pleurait, il lui dit: "Ne pleure pas, je vais vous donner des pommes et des cândis." Pierre se tut pour le reste de la nuit.

Le fils du capitaine, qui était le second à bord nous demanda nos noms. Il dit à Pierre Doucet: "Dorénavant tu m'appelleras Pierre Marin;" à moi: tu m'appelleras Louis Marin;" et à Tonsaint: "tu m'appelleras Tonsaint Marin." Je me rappelle encore fort bien cette circonstance, où l'on nous imposa de nouveaux noms, sous lesquels nous fûmes connus dans la suite; vivant au milieu d'étrangers, nous oublîâmes nos noms véritables et ce n'est que bien des années plus tard que je découvris que je m'appelais Cholet, et mon petit cousin Doucet.

RECHERCHES INFRAFRUCTUEUSES

Revenons pour un moment à la maison paternelle, et considérons ce qui s'y passait; ces détails, comme de raison, je ne les ai appris qu'à mon retour à St Polycarpe, lorsque j'eus retrouvé mes parents.

Nos mères ne s'aperçurent de notre disparition que dans l'après-midi; elles coururent d'abord chez les voisins, et elles furent surprises de ne pas nous y trouver; les uns n'avaient eu aucune connaissance de nos allers et venues, les autres nous avaient vu jouer sur le chemin et nous amuser à bâtir de petits fours dans le sable, c'était tout.

Le père de Pierre Doucet se rendit vers le soleil couché à la Rivière-à-Delile chez son père, pensant que nous aurions pu marcher jusque-là. Il revint tout découragé. Sans perdre de temps, le vieux capitaine nous chargea de jonjons et de bebelles; il s'amusa à nous en faire un tas, il était pour nous un bon père. Mais le Second était dur, il nous donnait des tapes par la tête, il nous tirait les oreilles, quand le capitaine dormait.

SERVICE À DINER

Seulement \$10.00. POUR 92 MORCEAUX comprenant 6 assiettes à soupe, 12 assiettes à dîner, 12 assiettes à déjeuner, 12 bols et saucisses; 1 ucrier, 1 vase à la crème, 1 grand bol, 1 assiette à beurre, 12 assiettes à fruits, 3 plats couverts, 3 plats unis, 1 saucière, 1 pot à l'eau. Ces services proviennent directement des fabricateurs et sont sans égal sous le rapport de la qualité. Salle de Variétés et Fournitures de Maisons. 632 & 634 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN.

les deux familles éplorées. avec l'aide des voisins, se mirent à battre les bois des environs; ils passèrent toute la nuit et toute la journée du lendemain qui était un samedi, à chercher à appeler, à crier, mais en vain.

Le dimanche, le curé de St Polycarpe, M. Robert, ne fut qu'une basse messe, il annonça à son prône qu'il n'y aurait pas de vêpres, invitant toute la paroisse à se joindre aux parents dans leurs recherches; M. Roux, des Cédres, fit à ses paroissiens la même invitation. Des centaines de personnes se portèrent sur la côte Ste Marie; d'abord, on parcourut les champs et les bois qui s'étendaient au sud de la concession du côté de la Rivière-à-Delile, puis ceux qui se trouvaient au nord, du côté du domaine de M. de Beaujeu. La troupe s'avancant sur une seule ligne, comme une armée rangée en bataille, chaque homme se tenant à quatre ou cinq pieds de son voisin, afin d'être certain de ne laisser aucun sentier qu'il ne fut battu, aucune retraite qu'elle ne fut visitée, aucun fourré qu'il ne fut fouillé. La cloche de l'église sonnait presque continuellement, pour donner un signal aux petits enfants s'ils vivaient encore, et pour empêcher les grandes personnes elles-mêmes de s'égarer dans ces bois, qui étaient dans ce temps-là d'une étendue considérable. Quelques-uns traient du fusil, d'autres jouaient du porte-voix: c'était un bruit, un vacarme continu que l'écho se renvoyait d'un bout à l'autre de la paroisse.

Ces recherches se continuèrent pendant quatre jours, et elles furent poussées jusque dans les paroisses voisines. D'abord on était aux yeux de nous retrouver vivants; puis, quand cet espoir fut perdu, on se serait cru encore heureux de tomber sur nos cadavres, afin de les confier à la terre sainte, et de faire cesser toute inquiétude dans l'esprit de nos parents. Nos mères surtout ne pouvaient se consoler. "S'ils avaient rendu le dernier soupir, disaient-elles, dans leurs lits, nous nous soumettrions plus facilement à la volonté de Dieu. Hélas! sont-ils devenus la pâture des oiseaux de proie? Cruelle incertitude qui nous écrase!"

Ce leur fut une peine qui ne s'éteignit jamais entièrement de leur mémoire. De longues années plus tard, quand, seul des trois enfants perdus, je revins aux lieux de ma naissance, je trouvais que la blessure vivait encore au fond des cœurs.

VI La traversée de l'Océan.

Cependant nous étions en route pour la France. Probablement nous nous arrêtrâmes quelques semaines dans le golfe St-Laurent, où le vaisseau, sur lequel nous étions, avait des intérêts dans les pêcheries.

Mon petit frère et moi, nous étions redevenus assez gais, ignorant la grandeur de notre infortune. Le petit Doucet, lui, ne mangeait pas; bienôt il se trouva mal et dangereusement, il languit quelques jours sur son hamac, puis après une assez courte agonie il trépassa. Quand il fut mort, le Second nous dit: "Venez voir votre petit compagnon qu'on va jeter à l'eau." Ils le mirent sur une longue planche, et le firent glisser à la mer, Pierre disparut pour toujours dans les flots. Je tenais Tonsaint par la main, et je pleurais. "Tais-toi, me dit le Second, parce qu'on va t'en faire autant."

Le capitaine nous appela dans sa chambre, et nous donna force bonbons pour nous amuser. On se consola vite à cinq ans. J'oubliai, pour lors, mon petit ami; mais quelques années plus tard, quand ma raison se fut développée, son image est ressuscitée dans mes souvenirs, je le regrettais. Comme je donnerais cher aujourd'hui pour le voir partager ma bonne fortune!

Le vieux capitaine nous chargea de jonjons et de bebelles; il s'amusa à nous en faire un tas, il était pour nous un bon père. Mais le Second était dur, il nous donnait des tapes par la tête, il nous tirait les oreilles, quand le capitaine dormait.

(A Continuer)

Publié par le Bureau de l'ANNÉE. Prix: Un an, pour l'avant et l'arrière. Toutes lettres doivent être adressées au BUREAU.

LE Ottaw... Sir Adolphe un grand d... La commis... sionneuse... C'est sir... encore charg... réponse à l'ad... ministre des... M. H. C. dont l'éléc... pour corrige... appelé de la... mètre instanc... Nous appren... ran, M. P., e... Grises d'Ot... qui est dang... M. Curran a... des religieus... La commis... la condition... provinces de... Ontario et le... le système en... Le "Free" r... ral tenu hier... la plus parit... que ceux d'Ot... que l'un or... sente session... Les Ursulins... faire une per... pronoie de l... rando Mire d... Mire, décidée... n'e de son ag... On s'atten... Supplément... pel sur le c... comie de Qué... juge Fournier... prêt, et l'ou... jour. M. M. relier... ner à Paris le... amis qu'il m... l'1 de m... s'1 ent de m... jamais été sé... Nous l'en f... L'agent d'i... Winnip, dit... environ 100,0... Exercent, etc... Il se base sur... par les steame... ront la transp... "L'Electeur... moyens empl... Lavalée, ex-c... nouvelle tirs... une promotion... o à tout simple... se montrer s... canadien? On veut, à l... minel le ring... l'un accuse de... du public. On devrait l... le ring des sp... La ch'embre... plaint du tarif... compagnies de... cité